

Déclaration liminaire au CTL du 30 mai 2017

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient au lendemain de la visite éclair du nouveau ministre de l'Action et des Comptes Publics, visite éclair et digne d'une séance de zapping de haut vol : les douanes à Loon Plage, l'Ursaff à Lille, le PCE de Seclin et la 7ème BDV de Fives, le SIE de Tourcoing. Comment prétendre prendre connaissance des services, s'intéresser aux agents et à leurs conditions de travail en 12 minutes, montre en main à Fives par exemple... Bien évidemment, le Ministre n'a pas reçu en personne les organisations syndicales, nous déléguant son chef de cabinet. Une fois encore, peu de réponses alors que plusieurs sujets abordés relevaient uniquement de la sphère DGFIP.

Le gouvernement en place, pour qui sait combien de temps, compte bien suivre les engagements du nouveau Président, qui a déjà annoncé un programme fiscal très libéral pour sa mandature :

- « **Nous alourdirons les sanctions contre la fraude fiscale** ». On peut certes souscrire à l'idée générale, mais encore faut-il savoir quelle est la stratégie et comment elle sera mise en œuvre. De ce point de vue, rien n'est dit.
- « **Nous lutterons contre les arrangements fiscaux entre États et multinationales** ». Il ne s'agit que d'une vague déclaration à laquelle chacun peut souscrire de manière générale mais sans toutefois en savoir plus.
- « **Nous exonérerons de la taxe d'habitation tous les français des classes moyennes et populaires** (soit 80 % des ménages) ». Il est fort à parier que la compensation de l'État envers les collectivités soit payée par l'ensemble des contribuables quelle que soit la forme. D'autant plus que le nouveau Président envisagerait même sa suppression pure et simple...
- « **Nous baisserons les taxes, les cotisations et les impôts : 20 milliards d'euros par an à la fin du quinquennat** ». La stratégie fiscale semble tournée vers une réorganisation de la structure des prélèvements avec notamment le probable relèvement de la CSG (qui pourrait pénaliser de nombreux retraités) pour compenser la baisse de certaines cotisations salariales. Cette réorganisation risque fort de se traduire par un transfert de la charge fiscale : les baisses de certains agents économiques (entreprises, détenteurs d'actifs financiers) seraient totalement ou partiellement transférées vers ceux qui n'en bénéficieront pas...
- « **Nous baisserons le taux d'impôt sur les sociétés de 33,3 à 25 % à la fin du quinquennat** » et « **Nous transformerons le CICE en allègement pérenne de cotisations** ». La contribution des entreprises atteindrait ainsi un niveau historiquement bas sans aucune garantie en termes de relance économique.
- « **Nous créerons un prélèvement forfaitaire unique pour tous les revenus du capital mobilier (30%)** ». Une telle mesure reviendrait sur l'alignement des revenus du capital sur ceux du travail. Elle aura un coût budgétaire, non encore chiffré et accroîtra la hausse des inégalités. De plus, cette baisse du niveau global d'imposition des revenus du capital couplée à la refonte de l'impôt de solidarité sur la fortune n'empêchera pas la poursuite des stratégies de défiscalisation.
- « **Nous remplacerons l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière** ». Le rendement de ce nouvel impôt sera mécaniquement inférieur à celui de l'actuel ISF. Avec cette suppression et l'allègement de l'imposition des revenus du capital, une fiscalité à deux vitesses s'installe au grand profit de la « finance ».

Cette orientation pose problème en matière de rentrées budgétaires, dangereuse en terme de consentement à l'impôt et sans aucune garantie en matière de relance de l'activité économique.

Concernant le prélèvement à la source, un audit serait lancé cet été avant qu'une décision gouvernementale soit prise sur le maintien ou non de la mise en place de ce nouveau mode de paiement. Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition au PAS et demande une prise de décision rapide et sans demie-mesure. Il est urgent de trancher et de lever toutes les inquiétudes vis à vis des contribuables, des entreprises et des agents des Finances Publiques en annulant sa mise en place.

Concernant l'ordre du jour, ce CTL présente entre autre le bilan de la formation professionnelle 2016.

Pour Solidaires Finances Publiques, une vision globale est indispensable.

Indispensable en prenant en compte toutes les composantes de la DGFIP mais également en intégrant dans le paysage de la réflexion les évolutions provenant de la Fonction publique.

Solidaires Finances Publiques dénonce une nouvelle fois :

1 Concernant la formation :

- le faible taux de jour de formation par agent, même s'il est en hausse, il reste bien inférieur aux 5 jours préconisés par l'Administration

- le recul du nombre de formations sur sites délocalisés et l'insuffisance des remboursements de frais. De même, le temps de trajet n'est toujours pas comptabilisé et crédité pour les agents mettant énormément de temps pour se rendre sur le lieu de formation.

- le nombre d'élév d'e-formations inachevées prouvent l'inadaptation de ce mode de formation au quotidien des agents. Nous avons cessé de dénoncer ce mode de formation complètement inadapté aux attentes des agents. Elles sont diffusées selon des calendriers qui ne tiennent pas compte de l'actualité de notre administration. L'absence d'inter-activité et de partage d'expérience en font un événement plutôt frustrant auxquels les agents ne veulent plus prendre part.

Solidaires Finances Publiques revendique une formation digne de ce nom, réellement accessible à tous, qui ne soit pas pénalisante en termes de charge de travail au retour dans les services, et qui correspond aux attentes des agents.

2 Concernant les concours :

Solidaires Finances Publiques dénonce les mesures :

- visant à organiser le même jour les concours internes et externes

- à limiter à 5 les participations aux concours et examens professionnels.

Nous combattons avec force les projets de modification des décrets statutaires qui devraient nous être proposés au cours de cette année.

Autre point à l'ordre du jour, la présentation de la mise en place d'une cellule comptabilité commune SLR/CGR, alors que celle-ci est effective depuis six mois. Une fois de plus, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 59 dénonce la pauvreté du dialogue social dans la DRFIP Nord où la présentation se fait six mois après l'implantation effective. Le rapprochement des cellules comptables n'a amené qu'une polyvalence sur les missions de chacun mais n'a pas permis d'apporter un gain de temps et de souplesse comme prévu. Les charges de travail restent identiques puisqu'elles ont simplement été additionnées les unes aux autres.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES sera vigilant quant à la gestion du personnel notamment concernant le départ en retraite à venir. Nous vous demandons, dès à présent, à ce qu'il soit bien remplacé. En effet, la polyvalence forcée ne permettra pas la prise en charge de travail supplémentaire.

Sur la réorganisation des missions d'évaluation domaniales et de politique immobilière, Solidaires Finances Publiques 59 dénonce une nouvelle fusion (missions domaniales et RPIE) et une fois de plus l'évolution des structures vers le centralisme lillois au détriment de la présence des services sur le territoire. Les évaluateurs, craignant la déssectorisation, vont perdre la connaissance du terrain.

Le recalibrage des emplois aboutit à une perte de 25% de l'effectif. Les circuits de décisions vont s'alourdir. Nous allons assister à l'industrialisation des missions avec toutes dérives qui s'y rattachent.

Le budget « frais de déplacement » risque d'être fortement impacté.

Avec le rehaussement des seuils de consultation obligatoire (de 75 000 euros à 180 000 euros), c'est un véritable abandon des missions vis-à-vis des petites collectivités qui n'ont pas les moyens internes de pallier la défection de la DGFIP. La DGFIP ne prête-elle qu'aux riches ? C'est purement scandaleux !

Au-delà des textes soumis à notre avis, qui dynamitent purement et simplement le service public domanial, Solidaires Finances Publiques exprime son désaccord total avec les orientations qu'ils concrétisent.

Alors même que les agents des Domaines ont réussi, par leur implication, par leur engagement, à faire face pendant ces 10 dernières années aux enjeux accrus d'une mission cruciale de service public, à l'accroissement des charges sans aucun moyen supplémentaire, ils ont du et doivent encore subir l'aveuglement d'une Direction Générale qui multiplie les erreurs stratégiques, et le mépris à leur égard.

Tous les agents des Domaines sont confrontés à une évolution majeure de leurs doctrines d'emplois, de leurs méthodes de travail, de leurs conditions de travail. Ils ont tous droit à un régime indemnitaire lisible, clair, juste et égalitaire !

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'y a qu'une voie possible : attribuer aux agents des Domaines, avec effet rétroactif à minima au 1er septembre 2014, le régime indemnitaire Direction dans l'attente d'un régime indemnitaire revalorisé propre à la DIE, d'un niveau supérieur à celui des garanties courantes pour en étendre l'effet, étendu à l'ensemble des agents exerçant les missions domaniales.

Solidaires Finances Publiques est totalement opposé à la réorganisation proposée des services des Domaines, et n'en restera pas là pour obtenir le respect des droits des agents.

TABLEAU DE VEILLE SOCIALE.

Solidaires Finances Publiques s'insurge contre la pauvreté des documents fournis pour la préparation de ce CTL. Par rapport à 2016, il manque la moitié des indicateurs. C'est-à-dire les fiches « accidents du travail avec ou sans arrêt », « les refus d'entretiens », les « taux d'appels », les « taux d'appel au national », les « réunions de service », « les jours de congés perdus », « les nombre de jours de renfort par service » et « les emplois non-pourvus ». Pour quelle raison ? Les informations « oubliées » seraient-elles les plus gênantes ?

Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la hausse constante depuis 2014 du nombre d'écrtéments des horaires variables (soit +17% sur 3 années).

Solidaires Finances Publiques s'étonne du nombre d'heures écrtées au Centre d'Encaissement. En volume, cela représente $\frac{3}{4}$ des chiffres de la DRFIP 59, soit un équivalent de 20 agents/année.

Pourquoi ne pas donner les noms des services ayant bénéficié de renforts ? Faut-il y voir une volonté délibérée de cacher le nombre de ceux qui sont en difficulté ?

La direction n'oserait-elle plus communiquer les chiffres des emplois non pourvus ? Cela illustre bien la pauvreté et la détresse dans lesquelles se trouve le département... Quand une direction a vraiment à cœur d'entretenir un bon de niveau de dialogue social, la moindre des choses est de communiquer l'intégralité des données disponibles.

